

— monsieur Michel Boivin, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ;

— monsieur René Roy, secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Mélanie Kau, présidente, Mobilia Itée, en remplacement de monsieur Éric Bédard ;

— monsieur Michel R. Saint-Pierre, sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en remplacement de monsieur Marcel Leblanc ;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration d'Investissement Québec à compter des présentes :

— monsieur Gilles Demers, sous-ministre adjoint à la Direction générale de l'industrie et du commerce au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, en remplacement de monsieur Georges Felli, pour la durée non écoulée de son mandat, soit jusqu'au 19 février 2005 ;

— monsieur Yves Lafrance, sous-ministre adjoint aux sociétés d'État et aux projets économiques au ministère des Finances, en remplacement de monsieur Luc Meunier, pour la durée non écoulée de son mandat, soit jusqu'au 17 septembre 2005.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43507

Gouvernement du Québec

Décret 1107-2004, 2 décembre 2004

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du commerce intérieur qui se tiendra à Ottawa, le 6 décembre 2004

ATTENDU QUE les ministres responsables du commerce intérieur se réuniront à Ottawa, le 6 décembre 2004 ;

ATTENDU QUE l'ordre du jour de cette conférence portera sur des sujets inscrits au plan de travail du Conseil de la fédération en matière de commerce intérieur ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones :

QUE le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, monsieur Michel Audet, dirige la délégation québécoise à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du commerce intérieur qui se tiendra à Ottawa, le 6 décembre 2004 ;

QUE cette délégation soit, en outre, composée des personnes suivantes :

— monsieur Jean Séguin, conseiller politique, cabinet du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche ;

— monsieur Laurent Cardinal, directeur, Direction de la politique commerciale, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ;

— monsieur Yves Castonguay, secrétaire adjoint, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

— monsieur Daniel Albert, coordonnateur et représentant du commerce intérieur, Groupe sur le commerce intérieur, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément aux décisions du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43508